

LPPI INVEST 3

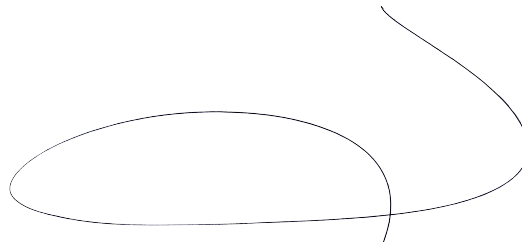
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 161 ALLÉE DE LA PRAIRIE
34280 LA GRANDE-MOTTE**

848 534 558 RCS MONTPELLIER

COMPTES RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

CERTIFIÉ CONFORME



**LA PRÉSIDENTE
MARC HISBERGUE**



3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : LPPI INVEST 3		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	FE	FF
			FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	3 606
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	712
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS) - dotations aux provisions			GA
					GB
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	4 318	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(4 318)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	41
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP	41	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	41
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	851
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU	892	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(851)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(5 170)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		L P P I I N V E S T 3		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	41		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 211		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(5 170)		
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP		
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges				A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

m

LPM INVEST 3

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 161 ALLEE DE LA PRAIRIE
34280 LA GRANDE MOTTE

848 534 558 RCS MONTPELLIER

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

TROISIÈME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de - 5 170 euros, décide de l'affecter comme suit :

Perte de l'exercice pour	- 5 170 euros
En totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à - 23 394 euros	- 5 170 euros



CERTIFIE CONFORME
LA PRESIDENCE
MARC HISBERGUE



LPPI INVEST 3

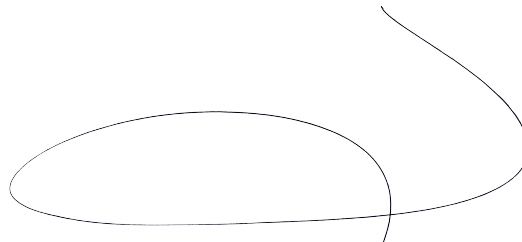
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 161 ALLÉE DE LA PRAIRIE
34280 LA GRANDE-MOTTE**

848 534 558 RCS MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

CERTIFIÉ CONFORME



**LA PRÉSIDENTE
MARC HISBERGUE**

Désignation de l'entreprise : LPPI INVEST 3 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 161 ALLEE DE LA PRAIRIE 34280 LA GRANDE-MOTTE Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET *

8	4	8	5	3	4	5	5	8	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Néant *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3 		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AA	AC		
	Frais de développement *	AB	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AF	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
Autres participations	CU	50	CV	50		
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		50	BK	50		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
	Autres créances (3)	BZ	780	CA	780	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE		
Disponibilités	CF		CG			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	780	CJ	780		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		830	1A	830		

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR 780

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise LPPI INVEST 3

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....500...)	DA	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG	
	Report à nouveau	DH	(18 224)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(5 170)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	(22 893)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	15 215
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 678
	Dettes fiscales et sociales	DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	22 893	
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 678	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

SASU LPPI INVEST 3
161, Allée de la Prairie
34280 LA GRANDE MOTTE

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

SASU LPPI INVEST 3
161, Allée de la Prairie
34280 LA GRANDE MOTTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'assemblée générale de la société SASU LPPI INVEST 3,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SASU LPPI INVEST 3 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en applications de l'article L.441-14 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relatives à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 13 juin 2024



Le Commissaire aux Comptes
AXIOME AUDIT ET STRATEGIE
Steve AMAT

34000 MONTPELLIER

SIRET 518 875 812 00027

31/12/2023

(12 mois)

Exercice précédent

31/12/2022

(12 mois)

ACTIF

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres Participations	50	50				
TOTAL (I)	50	50				
Actif circulant						
Autres créances						
Autres	780	780				
TOTAL (II)	780	780				
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	830	830				

LPII INVEST 3

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 500)	500	500
Report à nouveau	-16 224	-13 711
<i>Résultat de l'exercice</i>	-5 170	-4 513
TOTAL(I)	-22 893	-17 724
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts et dettes financières diverses :		
Associés	15 215	14 354
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 678	3 350
Dettes fiscales et sociales		
TOTAL(IV)	22 893	17 724
TOTAL PASSIF (I à V)		

LPI INVEST 3
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

 Commissariat aux comptes - Audit
 215 rue Samuel Morse - Le Triade 3
 34000 MONTPELLIER
 SIRET 42321844200017

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Chiffres d'Affaires Nets								
Total des produits d'exploitation (I)								
Autres achats et charges externes			3 606		3 545		61	1,72
Impôts, taxes et versements assimilés			712		700		12	1,71
Dotations aux provisions sur actif circulant					739		-739	-100,00
Total des charges d'exploitation (II)			4 318		4 984		-666	-13,56
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-4 318		-4 984		666	13,56
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Produits financiers de participations					731		-731	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés			41		8		33	412,80
Total des produits financiers (V)			41		739		-698	-94,44
Dotations financières aux amortissements et provisions			41		50		-9	-17,89
Intérêts et charges assimilés			851		218		633	280,57
Total des charges financières (VI)			892		268		624	232,84
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-851		471		-1 322	-288,87
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-5 170		-4 513		-657	-14,55
Total des produits exceptionnels (VII)								
Total des charges exceptionnelles (VIII)								
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)								
Total des Produits (I+III+V+VII)			41		739		-698	-94,44
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			5 211		5 252		-41	-0,77
RÉSULTAT NET			-5 170		-4 513		-657	-14,55
			<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 0,00 E.

Le résultat net comptable est une perte de 5 169,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/05/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 50

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	50			50
TOTAL	50			50

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 50

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	50			50
TOTAL	50			50

3.2 - Etat des créances = 780

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	780	0	780
TOTAL	780	0	780

3.3 - Provisions pour dépréciation = 780

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	739				780
Comptes financiers		41			
Total	739	41			780

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 500

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	50	10,00	500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	50	10,00	500

4.2 - Etat des dettes = 22 893

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	15 215	-0	15 215	
Fournisseurs	7 678	7 678		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	22 893	7 678	15 215	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 3 492

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	3 492
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	3 492

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	1 700
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	1 700

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 3 492

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	3 492
Fourn factures non parvenues. (408100)	3 492
TOTAL	3 492

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 9 mois	31/03/2021 15 mois	31/12/2019 11 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	500	500	500	500	500
b) Nombre d'actions émises	50	50	50	50	50
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-5 129	-3 724	-4 450	-8 466	-794
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-5 129	-3 724	-4 450	-8 466	-794
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-5 170	-4 513	-4 450	-8 465	-794
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-103	-74	-89	-169	-16
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-103	-90	-89	-169	-16
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

LPII INVEST 3
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu) - Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip. - Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères	1 000	-165 815	5	50		780			11 920	
- Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères										

Observations complémentaires

LPPI INVEST 3

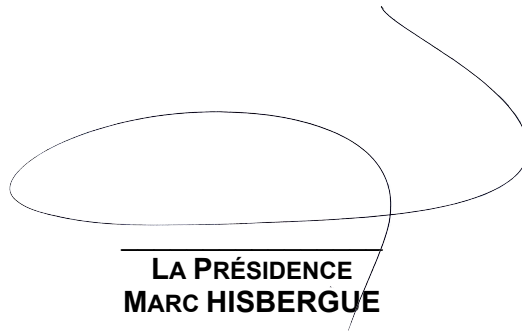
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 161 ALLÉE DE LA PRAIRIE
34280 LA GRANDE-MOTTE**

848 534 558 RCS MONTPELLIER

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

CERTIFIÉ CONFORME



**LA PRÉSIDENTE
MARC HISBERGUE**

Désignation de l'entreprise		L P P I INVEST 3			Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR	
					KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KV	KW	KX
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KY	KZ	LA
		Matériel de transport *				LB	LC	LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LE	LF	LG
	Emballages récupérables et divers *				LH	LI	LJ	
	Immobilisations corporelles en cours				LK	LL	LM	
	Avances et acomptes				LN	LO	LP	
	TOTAL III							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T		
	Autres participations			8U	50 8V	8W		
	Autres titres immobilisés			1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	1U	1V		
	TOTAL IV			LQ	50 LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	50 0H	0J		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		C0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MO
		Matériel de transport	IV		MP		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NB
Avances et acomptes		NC		ND		NF	
TOTAL III		IY		NG		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		0U		0W	
	Autres participations	10		0X	50	0Z 50	
	Autres titres immobilisés	11		2B		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	12		2E		2G	
	TOTAL IV	13		NJ	50	2H 50	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K	50	0M 50	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LPPI INVEST 3

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>LPPI INVEST 3</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements			CY			EL			EM		EN	
Fonds commercial			RE			RF			RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG		PH	
TOTAL I			RK			RM			RN		RO	
Terrains			PI			PI			PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD			QE			QF		QG	
	Matériel de transport		QH			QI			QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN		QO	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS		QT	
TOTAL II			QU			QV			QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN			ØP			ØQ		ØR	
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO		
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP	SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		LPPI INVEST 3		Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

M

Désignation de l'entreprise : LPPI INVEST 3		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN			
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US			
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	780			780	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
Charges constatées d'avance	VS						
TOTAUX		VT	780	VU		VV 780	
RENVOS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 678	7 678			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	15 215	(0)		15 215	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	22 893	VZ 7 678		15 215	
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			